



La méthode, un rempart contre les effets de l'inflation record

Luxembourg, 02/05/2022

La méthode d'adaptation salariale est un acquis historique de l'**Union Syndicale Fédérale** qui a toujours défendu et revendiqué fermement que l'actualisation des rémunérations et pensions doit garantir le parallélisme avec les rémunérations des fonctionnaires des États Membres.

Les données du passé ont démontré que ce parallélisme entraînait *grosso modo* une évolution comparable à l'inflation sur le long terme et l'**Union Syndicale Fédérale Luxembourg** pense que la méthode continuera à produire ces effets dans l'intérêt du personnel et de la paix sociale.

Il est utile de rappeler que la méthode actuelle a été obtenue à la suite de plusieurs actions de grève de longue durée, dans les années '80 et '90. L'**Union Syndicale Fédérale** était déjà à la pointe du combat pour l'obtention d'une méthode automatique d'adaptation des rémunérations, alors que les États Membres et d'autres syndicats insistaient pour une adaptation qui serait négociée chaque année. Il est une évidence que, **plus la méthode est adoptée pour le long terme, plus elle est efficace** tandis que les moments de négociation sont des opportunités pour les États Membres de raboter nos rémunérations.

L'**Union Syndicale Fédérale Luxembourg** rappelle que les différentes réformes statutaires ont déjà eu pour conséquence des prélèvements de solidarité (ou de crise) au détriment du pouvoir d'achat des collègues.

C'est ainsi que le législateur a prévu, lors de la réforme du statut de 2014, un **prélèvement structurel systématique sur une partie de nos salaires, visible sur nos fiches de paie et qui peut aller jusqu'à 7%**. À cela il faut ajouter 8% de perte par rapport aux fonctionnaires des États Membres durant les « années d'austérité », de 2011 à 2014, quand les adaptations salariales telles que calculées par Eurostat ont tout simplement été ignorées (seule une adaptation de 0,8%, largement inférieure à l'évolution du coût de la vie, a été obtenue en 2011). À cela doit-être rajouté la baisse de pouvoir d'achat de Luxembourg par rapport à Bruxelles.

Le point positif le plus important que l'**Union Syndicale Fédérale** a pu obtenir lors de la dernière réforme (en 2014) a été la mise en place d'une **méthode entièrement automatique d'actualisation des rémunérations et pensions, inscrite dans le Statut**. Cette méthode ne donne plus aucune possibilité de modification ou de blocage, sauf dans le respect des clauses spécifiques de modération et exception.

Notre méthode inclut aussi une clause d'adaptation intermédiaire qui se déclenche quand l'évolution du coût de la vie en moyenne pondérée de Belgique et Luxembourg dépasse certains seuils pendant le deuxième semestre de l'année précédente. **Sur la base des données fournies par les États Membres et contrôlées par Eurostat, un rattrapage devrait avoir lieu cet été dont l'effet serait rétroactif au 1^{er} janvier 2022.**

Ce rattrapage pourrait ne pas correspondre aux chiffres d'inflation publiés car d'autres éléments, dont certains encore à calculer, seront pris en considération.

L'**Union Syndicale Fédérale Luxembourg** considère que le personnel a déjà assez donné : 8% de perte par rapport aux fonctionnaires des États Membres, plus le prélèvement de solidarité sur une partie du salaire. **Si nous voulons que les Institutions restent des employeurs attractifs, il faut défendre et maintenir les éléments porteurs négociés pour le personnel.**

L'**Union Syndicale Fédérale Luxembourg** demande que le personnel ne soit pas à nouveau considéré comme une variable d'ajustement budgétaire, et exige l'application correcte d'une méthode négociée qui porte ses fruits tant sur la justesse de nos rémunérations que sur la paix sociale avec le personnel de l'Union européenne.

Pour plus d'informations, consulter <https://usf-luxembourg.eu/remuneration/>

Besoin d'aide? Contactez-nous:

REP-PERS-OSP-USF-LUXEMBOURG@ec.europa.eu

Vos représentants:

BECH et T2: N. MAVRAGANIS, C-A POPESCU	Gasperich: N. FETTAH-ZAIT C. PALADINO S. KARDARAS	OP: I. WOLFF, M. COLLIGNON
--	--	----------------------------------



UNION SYNDICALE FEDERALE LUXEMBOURG

REP-PERS-OSP-USF-LUXEMBOURG@ec.europa.eu

www.usf-luxembourg.eu

